

A l'attention des acteurs économiques du territoire

Elaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la CAPLD

Réunion publique de concertation du lundi 19 février 2024, 19 h

Madame, Monsieur,

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 11 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas a prescrit l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Ce RLPi est un document d'urbanisme qui fixe, par zones, les obligations en matière de publicité, d'enseignes et pré-enseignes. Il constitue un élément essentiel pour la préservation des paysages, pour la visibilité des acteurs économiques (commerçants, artisans) et le bon fonctionnement d'un territoire.

Dans le cadre de cette procédure, une **réunion publique d'informations et d'échanges sur le projet de RLPi** se déroulera :

Le lundi 19 février à 19h au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas, en salle 'plénière' (au 2^{ème} étage)

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Patrick LECLERC



Président de la Communauté